

# ENQUÊTE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

## des personnes seules

Nom/Prénom		Date de naissance:	
Valable dès		Degré de soins:	

		Fr.
<b>Fortune</b>	Comptes d'épargne et argent liquide	
	Titres, créances, prêts, etc.	
	Assurance-vie (valeur de rachat)	
	Immeubles (valeur fiscale fédérale) 1)	
	Autre fortune (sans le mobilier de ménage)	
	Héritages non distribués	
	<b>Fortune brute</b>	
<b>Déductions</b>	Dettes hypothécaires	
	Autres dettes prouvées	
	Part libre de la fortune selon PC	30'000
		<b>Déductions totales</b>
	<b>Fortune nette (fortune brute ./. déductions totales)</b>	

		par mois	par année
<b>Revenu</b>	Part de la fortune (selon modalité de calcul PC 2)		
	Revenu net de l'activité lucrative 3)		
	Indemnités journalières d'une assurance-maladie, accidents, invalidité etc.		
	Rentes et pensions de tout genre (sauf les rentes AVS et AI)		
	Prestations périodiques d'un employeur		
	Rentes de l'AVS ou de l'AI (sauf PC et all.imp.)		
	Revenu d'immeubles (location, affermage, sous location, logement propre)		
	Intérêts sur comptes d'épargne, titres, prêts bruts 4)		
	Usufruit, droit d'habitation, entretien viager, etc.		
	Prestations d'entretien de droit familial		
	Autres revenus (sauf PC et all.imp.)		
	<b>Revenu brut</b>		
<b>Déductions</b>	Intérêts hypothécaires et autres intérêts passifs 5)		
	Frais d'entretien des bâtiments (selon guide impôts) 5)		
	Primes d'assur.-malad. et acc. de base (après déduct. Prime moyenne) 6)		
	Cotisations à l'AVS		
	Prestations d'entretien relevant du droit de la famille		
	<b>Déductions totales</b>		
	<b>Revenu net (revenu brut ./. Déductions totales)</b>		

**Légende**

1) Valeur fédérale: 100% de la valeur officielle. Pour Immeubles ruraux: 100% de la valeur officielle

2) Rentiers AVS: 1/5 de la fortune nette. Rentiers AI: 1/15 de la fortune nette

3) Revenu net = ./. Frais pour obtention du revenu, ./. Cotisations AVS/AI/APG/AC, ./. Franchise de Fr. 1'000.-, ./. 1/3

4) Avant déduction de l'impôt anticipé

5) Intérêts hypothécaires et frais d'entretien du bâtiment jusqu'à concurrence du rendement brut de l'immeuble

6) Si le couple habite son immeuble, à déduire entièrement chez le conjoint, sinon 1/2

7) Prime moyenne cantonale selon PC

Le/la soussigné(e) délègue expressément la caisse de compensation et l'autorité fiscale du secret de fonction auquel elles sont tenues envers l'administration des foyers concernant la situation financière des pensionnaires. Toute modification doit être immédiatement signalée à l'administration des foyers. Il/elle atteste l'exactitude des indications données dans le présent formulaire:

Lieu et date:	Signature:
---------------	------------

A remplir par le foyer			
		par mois	par année
<b>Revenu déterminant le tarif</b>	Revenu net		
	+ Contributions de la caisse maladie		
	+ Allocation pour impotent		
	<b>Revenu déterminant le tarif</b>		

Date: \_\_\_\_\_

Visa: \_\_\_\_\_